



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral du 23 septembre 2020, une enquête publique de 32 jours consécutifs, **du lundi 12 octobre 2020 à 09h00 au jeudi 12 novembre 2020 à 18h30**, est ouverte à la demande de la SAS Les Bordes Golf International et de la SAS Les Bordes Bel Air, préalable à l'autorisation de défrichement de 66 ha au sein du domaine de 580 ha pour l'aménagement de deux parcours de golf et d'ensembles à vocation immobilière et hôtelière sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-Nouan.

Le Préfet de Loir-et-Cher est chargé d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est déposé en mairie de Saint-Laurent-Nouan où le public pourra le consulter pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet par le maire de Saint-Laurent-Nouan et paraphé par le commissaire enquêteur.

Il est également consultable sur le site internet des services de l'Etat, au lien suivant : (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>).

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Claude Pitard, cadre du ministère de l'équipement en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Laurent-Nouan :

- ◆ **lundi 12 octobre 2020 de 09h00 à 12h00**
- ◆ **jeudi 05 novembre 2020 de 15h30 à 18h30**
- ◆ **jeudi 12 novembre 2020 de 15h30 à 18h30 (clôture de l'enquête à 18h30)**

Pendant la durée de l'enquête, toute correspondance peut être adressée à Monsieur Claude Pitard, commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Laurent-Nouan : 1 Place de la Mairie - BP 52 - 41220 Saint-Laurent-Nouan ou à l'adresse électronique suivante : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué sur demande aux frais du demandeur à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr).

A l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la mairie de Saint-Laurent-Nouan, à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher et sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>).